

COMMUNE D'ANTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept août deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ANTIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Vincent LAUER, le Maire,

Date de la convocation : 24 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etai^{ent} présents : M. LAUER Vincent – Mme SERRAZ Cynthia – Mme TESSIER Sylviane – M. LEFOULON Christophe – Mme THEUTTHOUNE Gisèle – M. GRIVOT Jacques – M. CERISIER Vincent – Mme CHARTRIN Noémie – M. CHABAUTY Alexandre – M. CHASSAT Alexandre – M. SOYER Thierry – Mme NEUVY Violaine – Mme BEAUR Emmanuelle – Mme DHYEVRE Caroline

Procurations : M. THABUTEAU Aurélien donne procuration à Mme CHARTRIN Noémie

Etai^{ent} absents excusés : M. THABUTEAU Aurélien

Etai^t absente non excusée :

Madame Kelly LAFORGE a été élue secrétaire de séance.

Délibération 2020/28

Délibération pour l'élection des délégués (SIAG, Comité de jumelage, AT 86, Centre Cantonal Culturel, association pour la gestion de dépôt de fouilles, MJC)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres les délégués aux divers syndicats ou E.P.C.I.

Après en avoir délibéré, les délégués du Conseil Municipal sont désignés ainsi qu'il suit :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (dans l'ordre du tableau)

Un délégué titulaire	⇒ Vincent LAUER
Un délégué suppléant	⇒ Christophe LEFOULON

REPRÉSENTANTS DE LA CCVG AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA GARTEMPE (SIAG) – Délégués rivière

Deux délégués	⇒ Christophe LEFOULON
	⇒ Emmanuelle BÉAUR

AR PREFECTURE

086-21860062-20200827-27082020_28-DE
Regu le 28/08/2020

CENTRE CANTONAL CULTUREL DE SAINT-SAVIN

Deux délégués

⇒ Gisèle THEUTTHOUNE
⇒ Thierry SOYER

COMITÉ DE JUMELAGE DE SAINT SAVIN

Trois délégués

⇒ Noémie CHARTRIN
⇒ Thierry SOYER
⇒ Violaine NEUVY

ASSOCIATION POUR LA GESTION DU DÉPÔT DE FOUILLES

Quatre délégués

⇒ Cynthia SERRAZ
⇒ Emmanuelle BEAUR
⇒ Thierry SOYER
⇒ Alexandre CHASSAT

M.J.C. de la « VIGNE AUX MOINES »

Deux délégués

⇒ Cynthia SERRAZ
⇒ Alexandre CHABAUTY

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Vincent LAUER,
Maire de la commune d'Antigny

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.



AR PREFECTURE

086-21860062-20200827-27082020_28-DE
Regu le 28/08/2020